

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



| | |
|--|-------------------|
| Nombre de membres en exercice | 35 |
| Membres présents | 27 |
| Membres représentés | 6 |
| Membres absents | 2 |
| Secrétaire de séance | Cyrille GUILBERT |
| Date de la convocation des conseillers | 26 septembre 2023 |
| Date de l'affichage de la convocation | 26 septembre 2023 |



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (*arrivée 19h14*), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Odin LEMAITRE, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE (*arrivée à 20h27*) Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI (*arrivée 19 h14*), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie CURCIO
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI



OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE VILLEPARISIS ET L'ÉDUCATION NATIONALE PORTANT SUR LA MISE À LA DISPOSITION D'INTERVENANTS MUNICIPAUX ET EXTÉRIEURS PROFESSIONNELS AGRÉÉS POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE VILLEPARISIS DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2121-1 à L2121-13,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 25 Septembre 2023,

Considérant que les interventions sportives menées par la Direction des sports de la Ville, dans les établissements scolaires élémentaires, doivent être formalisées par une convention avec l'inspection académique de l'Éducation Nationale ;

Considérant que ces interventions permettent l'accompagnement du corps enseignant pour la réalisation de projet pédagogique à visée éducative et sportive ;

Considérant que ces projets se concrétiseront par une évaluation sommative de la part des enseignants ;

Considérant que cette action vise à développer et renforcer la pratique sportive de tous les élèves de cycle 3 autour d'un projet commun du sport pour tous, vecteur de cohésion et de développement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur Cyrille Guilbert, Adjoint au maire chargée du Sport et l'Éducation sportive.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE la convention qui a pour objet de définir les engagements réciproques de la Ville et de l'Inspection académique de l'Education Nationale et de déterminer les modalités d'encadrement des intervenants extérieurs dans les écoles primaires du territoire.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

| | |
|---|---|
| Signature | Signature |
| Frédéric BOUCHE Maire | Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance |
|  |  |
|  |  |